Questions fréquentes

Le poulain peut-il aussi être identifié à l'écurie?

- Oui, par un secrétaire de concours. Vous trouvez les indications sur **l'identification à l'écurie** sur la feuille séparée suivant le plan des concours.
- Oui, par un vétérinaire. La condition préalable pour **une identification par un vétérinaire** est que la mère du poulain soit déjà enregistrée pour l'élevage et qu'elle ne doive pas être jugée. La carte de poulain entièrement remplie et le passeport de la mère doivent être envoyés jusqu'au 01.12.2013 à la gérance.